

MISSION LOCALE DU LOT

66, Boulevard Gambetta

46000 CAHORS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'association de la MISSION LOCALE DU LOT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE DU LOT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels concernant :

- Les mises à disposition gratuites de locaux,
- Les engagements en matière de départs à la retraite.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association concernant la détermination des provisions pour risque renseignées dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association MISSION LOCALE DU LOT

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou,

si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cahors, le 14 juin 2019

ERIC BOISSEL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
1, Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 319	2 319		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	166 622	122 049	44 573	51 193
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 792		3 792	4 142
ACTIF IMMOBILISE	172 732	124 168	48 364	55 334
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	6 591	1 444	5 147	1 396
Autres créances	546 082		546 082	478 732
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	910 743		910 743	1 070 997
Charges constatées d'avance	17 514		17 514	7 364
ACTIF CIRCULANT	1 480 931	1 444	1 479 486	1 558 489
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 653 663	125 813	1 527 851	1 613 823

ERIC BOISSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
 1, Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
 Tél. 05 65 25 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	70 451	70 451
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 017 981	987 764
RESULTAT DE L'EXERCICE	-18 481	30 218
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	1 069 952	1 088 432
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	49 152	52 753
Provisions pour charges	87 902	89 185
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	137 054	141 938
Fonds dédiés sur subventions	30 902	68 878
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES	30 902	68 878
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	1 110	870
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 535	35 955
Dettes fiscales et sociales	242 303	265 957
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 994	3 292
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		8 500
DETTES	289 943	314 575
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	1 527 851	1 613 823

ERIC BOISSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
 1, Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
 Tél 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Compte de résultat Association

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Production vendue	7 102,00	6 686,00
Subventions d'exploitation	1 727 852,00	1 671 907,86
Reprises et Transferts de charge	145 250,46	175 525,85
Autres produits	5,36	0,01
Produits d'exploitation	1 880 209,82	1 854 119,72
Autres achats non stockés et charges externes	324 965,19	309 145,13
Impôts et taxes	89 245,82	92 592,30
Salaires et Traitements	1 008 449,63	1 001 674,00
Charges sociales	356 744,99	344 981,40
Amortissements et provisions	65 103,01	67 981,43
Autres charges	92 751,82	77 591,19
Charges d'exploitation	1 937 260,46	1 893 965,45
RESULTAT D'EXPLOITATION	-57 050,64	-39 845,73
Produits financiers	1 421,24	1 699,72
Résultat financier	1 421,24	1 699,72
RESULTAT COURANT	-55 629,40	-38 146,01
Produits exceptionnels	2 472,56	3 255,90
Charges exceptionnelles	3 299,58	6 483,33
Résultat exceptionnel	-827,02	-3 227,43
Report des ressources non utilisées	65 600,54	85 280,53
Engagements à réaliser	27 625,00	13 689,54
EXCEDENT OU DEFICIT	-18 480,88	30 217,55
Contribution volontaires en nature		
Prestations en nature	20 845,00	20 436,00
Total des produits	20 845,00	20 436,00
Mise à disposition gratuite	20 845,00	20 436,00
Total des charges	20 845,00	20 436,00

ERIC BOISSEL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
1, Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : MISSION LOCALE DU LOT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 1 527 851 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 18 481 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/05/2019 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : de 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

ERIC BOISSEL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Agén
1, Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

ERIC BOISSEL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
1, Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Immobilisations

IMMOBILISATIONS CADRE A

	Valeur brute Début d'exercice	Augmentations : Réévaluations	Augmentations : Acquisitions
CADRE A			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immos incorporelles	T	2 319	
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions			
Installations tech., matériel et outillage industriels			
Installations générales, agenc. et aménag. divers		66 153	
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier		118 384	7 887
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Tota		184 536	7 887
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières		4 142	
Tota		4 142	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		190 997	7 887

ERIC BOISSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
 1, Av. Charles PILLAT 46000 PRADINES
 Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Immobilisations

IMMOBILISATIONS CADRE B

	Diminutions Par virement	Diminutions Par cession	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
CADRE B				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelop. (I)				
Autres postes d'immos incorporelles (II)			2 319	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. gén. agenc., aménag., constr.				
Instal. tech., matériel et outillage industriels				
Instal. générales, agencements et aménag. divers				
21810000 - INSTALL. GENE. AGENC. A			41 996	
21812000 - AGENCEMENT GJ			24 157	
			66 153	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et info. mobilier				
21830000 - MATERIEL DE BUREAU ET I			39 825	
21832000 - MATERIEL DE BUREAU ET I			10 934	
21840000 - MOBILIER			31 912	
21841000 - MOBILIER LOGT			15 023	
21842000 - MOBILIER GJ			2 775	
		25 801	100 469	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III		25 801	166 622	
Immobilisations financières				
Particip. évaluées par mise en équival.				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immos financières				
27500000 - DEPOTS ET CAUTIONNEME			1 486	
27500360 - CAUTION LGT 36			152	
27501600 - DEPOT GARANTIE LOGT 16			350	
27502500 - DEPOT GARANTIE LOGT 25			259	
27502600 - DEPOT GARANTIE LOGT 26			350	
27502800 - DEPOT GARANTIE LOGT 28			350	
27503100 - DEPOT GARANTIE LOGT31			45	
27503200 - DEPOT GARANTIE LOGT32			350	
27503400 - DEPOT GARANTIE LOGT34			250	
27503500 - DEPOT GARANTIE LOGT35			200	
			3 792	
Total IV			3 792	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		25 801	172 732	

ERIC BOISSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
 1. Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
 Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Amortissements

CADRE A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelop. (I)				
Autres immobilisations incorporelles (II)	2 319			2 319
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agenc. et aménagements co				
Install. techniques, matériel et outillage industri				
Install. générales, agencements et aménagement	33 317	6 684		40 001
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	100 026	7 823	25 801	82 048
Emballages récupérables et divers				
Total III	133 343	14 507	25 801	122 049
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	135 662	14 507	25 801	124 368

ERIC BOISSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
 1. Av. Charles PILLET 46090 PRADINES
 Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Tableau Prov risques

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Pensions et obligations similaires sur congés à payer	89 185,01		1 283,10		87 901,91
Autres provisions pour risques et charges	52 753,04	49 152,00	52 753,00		49 152,00
Total	141 938,05	49 152,00	54 036,10		137 053,91
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		49 152,00	54 403,10		

ERIC BOISSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
 1. Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
 Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Subventions affectées	34 830,56			34 830,56
Autres fonds	35 620,65			35 620,65
Total fonds sans droit reprise	70 451,21			70 451,21
Report à Nouveau	987 763,63	30 217,55		1 017 981,18
Résultat de l'exercice	30 217,55		48 698,43	-18 480,88
Total fonds associatifs	1 088 432,39	30 217,55	48 698,43	1 069 951,51

ERIC BOISSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
 1. Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
 Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Notes sur les retraites

Engagements de retraite

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 87 902 euros

Méthode de calcul retenue pour les IFC (table de mortalité 2003-2005)

Méthode prospective :

Engagement de l'entreprise = (Salaire brut annuel / 12) * Nb de mois acquis au moment du départ * (Ancienneté actuelle / Ancienneté future) * taux de turnover * Taux de mortalité * Taux de progression salariale * Taux d'actualisation financière * Taux de charges sociales.

Paramètres retenus pour le calcul :

Taux d'actualisation financière annuel des sommes investies : 1.6%

Taux de charges patronales moyen pour les cadres : 40%

Taux de charges patronales moyen pour les non cadres : 40%

Taux d'évolution salariale minimum : 2%

Taux d'évolution salariale maximum : 2%

Taux d'évolution salariale moyen : 2%

ERIC BOISSEL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
1, Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Répartition des subventions

Etat

74100000 - DEPARTEMENT	254 488,00
74120000 - POLE EMPLOI	107 609,00
74130000 - ETAT	1 082 034,00
74132000 - ARS	23 500,00
74133000 - ARS - PAEJ	30 000,00
74140000 - COMMUNE	23 000,00
74150000 - DDCSPP	34 066,00
74160000 - REGION	162 055,00
74183000 - DIVERS	11 100,00
	1 727 852,00

TOTAL**1 727 852,00**

ERIC BOISSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
 1, Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
 Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Suivi des fonds dédiés p1

	Montant Initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
ETAT- CAV	218 933,00	52 979,64	52 979,00		0,64
DDCSPP- Jeunesse et	9 562,00	15 899,00	12 620,73	14 925,00	18 203,27
Faflab	10 700,00			10 700,00	10 700,00
Collectif lotois	4 000,00			2 000,00	2 000,00
Total	243 195,00	68 878,64	65 599,73	27 625,00	30 903,91

ERIC BOISSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
 1, Av. Charles DILLAT 46090 PRADINES
 Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

subvention à recevoir

Subventions restant à recevoir au 31/12/2018

	€
Etat- Garantie Jeunes	310 400
Etat-Ateliers parents discipline	2 387
ARS	6 000
Conseil Général	76 346
Région - fonctionnement	127 919
Orange-Faflab	10 700
<u>TOTAL</u>	<u>533 752</u>

ERIC BOISSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
 1, Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
 Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Produits à recevoir

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
40980000 - RABAIS REMISES RISTOUR. A OBTENIR		2
43870000 - PRODUITS A RECEVOIR	5 566	
46870000 - PRODUITS A RECEVOIR	611	4 633
46871000 - PRODUITS A RECEVOIR LOGT	929	
	7 106	4 635
Valeurs mobilière de placement		
Disponibilités		
51880000 - INTERET COURUS A RECEVOIR	75	79
	75	79
Total général	7 181	4 714

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Charges constatées d'avance		
48600000 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	17 514	7 364
	17 514	7 364
Total général	17 514	7 364

ERIC BOISSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
 1. Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
 Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Notes sur les dettes

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 289 943 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	1 110	1 110		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 535	42 535		
Dettes fiscales et sociales	242 303	242 303		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	3 994	3 994		
Produits constatés d'avance				
Total	289 943	289 943		

ERIC BOISSEL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
1, Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	-240

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS	11 326
DETTE PROVISIO. POUR CONGES PAYES	75 933
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	34 753
AUTRES CHARGES A PAYER	558
CHARGES A PAYER	3 820
CHARGES A PAYER LOGEMENTS	122
Total	126 512

Détail des CCA

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Documentation	632,02		
Parking	1 171,28		
Location mobilière	4 085,28		
Téléphonie	742,80		
Assurance	9 758,00		
edf	29,81		
Maintenance	1 094,57		
Total	17 513,76		

ERIC BOISSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
 1, Av. Charles PILLET 46090 PRADINES
 Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Echéances des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Autres	3 791,53		3 791,53
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	6 591,41	6 591,41	
Autres	546 082,20	546 082,20	
Charges constatées d'avance	17 513,76	17 513,76	
Total	573 978,90	570 187,37	3 791,53

ERIC BOISSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
 1, Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
 Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Détail des PCA

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels

ERIC BOISSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
 1, Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
 Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Détail des CAP

	Montant
FOURNISSEURS	11 325,87
DETTES PROVISIO. POUR CONGES PAYES	75 933,47
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	34 752,60
AUTRES CHARGES A PAYER	558,18
CHARGES A PAYER	3 819,93
CHARGES A PAYER LOGEMENTS	122,41
Total	126 512,46

ERIC BOISSEL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Agon
1, Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Détail des PAR

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR	5 566,17
PRODUITS A RECEVOIR	611,24
PRODUITS A RECEVOIR LOGT	928,73
INTERET COURUS A RECEVOIR	75,05
Total	7 181,19

ERIC BOISSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
 1, Av. Charles PILLET 46090 PRADINES
 Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

Transfert de Charges

ERIC BOUSSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
 1, Av. Charles PILLET 46090 PRADINES
 Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION

		2018	2017
79100000	Divers transfert de charges	1 800,00	3 460,78
79102000	CHARGES LOCATIVES JEUNES	12 555,39	11 465,00
79102100	REGUL CHARGES JEUNES	- 1 544,99	- 1 628,58
79109900	AIDE FINANCIERE CAF	33 203,76	33 438,72
79110000	ASP	26 192,28	66 984,11
79130000	UNIFORMATION	3 859,94	4 785,84
79150000	IJ A RECEVOIR	14 780,98	5 215,67
		90 847,36	123 721,54

Notes sur éléments exceptionnels

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

ERIC BOISSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
 1, Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
 Tél. 05 65 23 80 70 Fax 05 65 23 91 34

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 933	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 333
TOTAL	2 933	2 333

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Prestations en nature	20 845,00	20 436,00
Total	20 845,00	20 436,00
Emplois		
Mise à disposition gratuite de biens et services	20 845,00	20 436,00
Total	20 845,00	20 436,00

ERIC BOISSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agen
 1, Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
 Tél. 05 65 26 70 70 Fax 05 65 23 91 34

 mad
I- Mise à disposition**Mise à disposition de Locaux**

Biars/Bretenoux	PERMANENCE	MSAP	Mercredi : 9 à 12 h et 14 à 18 h
Gramat	PERMANENCE	Maison des solidarités Place de la Halle	1er et 3ème mardi du mois : 9 à 12h30 et 13h30 à 17 h
Lacapelle Marival	PERMANENCE	Mairie	1 jeudi sur 2 : 9 à 12h et 14 à 18 h
Martel	PERMANENCE	Mairie Place des Consuls	4ème mardi du mois : 9 à 12h30 et 13h30 à 17 h
Puy l'Evêque	PERMANENCE	CMS - Maison des Solidarités	lundi-mercredi-jeudi-vendredi matin : 9 à 17 h
St Céré	PERMANENCE	Maison des services 4 place Bourseul	mardi et jeudi : 9 à 12 h et 14 à 18 h
Vayrac	PERMANENCE	Place Luctérius - Côté Poste- Mairie	2ème mardi du mois : 9 à 12h30 et 13h30 à 17 h

Soit 410 jours (hors cp)

2015	2016	2017	2018
16 696	20 035	20 436	20 845

ERIC BOISSEL
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale d'Agén
 1, Av. Charles PILLAT 46090 PRADINES
 Tél. 05 65 23 70 70 Fax 05 65 23 91 34

2- Le montant de la rémunération des dirigeants n'est pas fournie car cela reviendrait à fournir une information individuelle.